

*Confidentiel*

2 juin 1976.

KARLEN, I.P.a.,

Nous certifions avoir conduit, ce jour, au Commissariat de Police, à la disposition de Monsieur l'Officier de Police de service, les nommés :

A M I R I Hassan, fils de Nasser et de Sinat née PEIRAWI, né le 5.3.1947 à Shiraz/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié 7, Im Moore, Hanovre/RFA.

G H A S S E M ZADEH Abbas, fils de Mohamad Reza, et de Masumeh Bigom née MIRFATAHI, né le 2.6.1947 à Ghazvin/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié 15, Via Rivareno à Bologne/I.

H A S S A N Kazemi, fils de Reza et de Fatemeh née BASGOSHI, né le 21.3.1951 à Téhéran/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié Via Pascarola à Bologne/I, (Hôtel de Bologne),

K A K W A N Ebrahim, fils de Rahim et de Kolsom née ? né le 21.4.1948 à Ramsar/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié Brandmayer Gasse 28/18 à Vienne/Autriche.

M A D J I D I AFSCHAR Faramarg, fils Ahmad et de Parvin AMIRDJAFARI, né le 9.3.1951 à Rezaiyeh/Iran, ressortissant iranien, marié, étudiant, domicilié 7, Nahestrasse à Mayence/RFA.

M I R F A K H R A T E Abdullah Mehran, fils de Zeat et de Zara née AZAD, né en 1949 à Téhéran/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié Via Varolio 6 à Bologne/I.

./.





N A D I M I - FARROKH Ali Reza, fils d'Abdolkarim et de Kazemieh née NAKHODAZADEN, né le 26.9.1945 à Ahvaz/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié Vorlaufstrasse 1/15 à Vienne/Autriche,

R A F A T Ahmad, fils de Mohsen et de Maria Thérèse née RUZZI, né le 1.6.1951 à Téhéran/Iran, ressortissant iranien, marié, étudiant, domicilié 58, Adalbertstrasse à Francfort s/M./RFA,

S A D R Said, fils naturel de Robabe SADR, né le 12.12.1946 à Téhéran/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié 37, Schlosstrasse à Francfort s/M./RFA,

S A D R Z A D E H Ali Mohammad, fils de Mohamed Hussein et de Resvan née FAGHIAN, né le 6.9.1945 à Estahbanat/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié à Kiel/RFA, Vinetaplatz 1,

S H A B A Z Behrouz, fils de Taghi et de Ensie née ? né le 4.1.1948 à Kashan/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié 32, Via Barontini à Bologne/I,

V A F A I KISH Turadj, fils de Nasrulah et de Puran ISPAHAWI, né le 21.9.1954 à Téhéran/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié 30, Seilerstätte à Vienne/Autriche,

Z O K A I E Abdolmajid, fils d'Ali et de Robabe née ? né le 30.5.1948 à Téhéran/Iran, ressortissant iranien, célibataire, étudiant, domicilié 343, Ludwig-Landmann à Francfort s/M./RFA,

lesquels ont été appréhendés, le 1er juin 1976, vers 11.45 h., dans les locaux du Consulat général d'Iran à Genève, 24, avenue de Champel, à la suite d'événements qui sont relatés ci-après dans leur ordre chronologique pour en faciliter la bonne compréhension :



Le 1er juin 1976, vers 10.30 h., deux jeunes gens ont pénétré dans les locaux du Consulat susmentionné, qui sont situés au 2ème étage de l'immeuble 24, avenue de Champel. Ils avaient, comme toutes les personnes amenées à s'adresser à ce Consulat, sonné à la porte qui leur avait été ouverte par le personnel. Reçus par M. LAVASSANI Ali, Vice-consul, qui est chargé des problèmes concernant les étudiants, ils ont entamé une discussion qui a rapidement pris une tournure politique et revendicatrice. A ce moment-là, une dizaine d'autres jeunes gens ont pénétré dans les locaux. Aussitôt, ils ont contraint toutes les personnes présentes à se rendre dans la même pièce, la plus éloignée par rapport à la porte d'entrée. Devenus maîtres des lieux, certains ont commencé à commettre des dégâts, tandis que les autres ont eu recours aux services d'une des secrétaires pour expédier, au moyen du télescripteur, à Rome/I, à Téhéran/Iran et à l'Associated Press, une proclamation dénonçant les exécutions des patriotes iraniens durant le mois de mai 1976. Cette proclamation faisait également état des activités de la SAVAK (police secrète du Shah) en Europe, (cf. annexe 1).

Nos services ont été informés de ces événements par Mlle Claudine CHARLES, 5.4.1945, VD, secrétaire, domiciliée 32, avenue du Lignon, tél. 96 93 83 (professionnel 36 65 65), à 10.50 h., par un appel téléphonique au poste de gendarmerie du Bourg-de-Four. Cette personne avait entendu des appels "au secours" provenant du Consulat d'Iran, et avait remarqué que deux jeunes gens avaient placé un calicot sur la façade de l'immeuble. Ce calicot portait l'inscription "Shah assassin

Cet appel a déclenché l'intervention immédiate d'un groupe d'inspecteurs qui s'est trouvé sur place peu après 11.00 h. Il y avait déjà un journaliste de la Tribune de Genève derrière la porte du Consulat. Au travers de celle-ci, une discussion s'est engagée, mais les occupants ont refusé d'ouvrir malgré des interpellations faites en langues différentes.



Simultanément, en vue d'une éventuelle intervention en force de nos services, des discussions étaient menées au 4ème étage du même immeuble, dans les locaux occupés entre autres par M. l'ambassadeur d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Finalement, une lère plainte, contre inconnus, pour violation de domicile et séquestre de personnes était déposée.

Vers 11.30 h., après que des journalistes et reporters aient pu pénétrer dans les locaux occupés, il a été possible aux inspecteurs d'y avoir également accès. Après avoir justifié de leur qualité, ils ont pu entamer de brefs pourparlers qui ont abouti à un accord selon lequel les occupants étaient disposés à libérer immédiatement les lieux et à se soumettre à des contrôles policiers.

Quant aux personnes retenues - il s'agissait de 10 membres du personnel du Consulat et d'un visiteur - il a été immédiatement constaté qu'elles n'avaient pas subi de sévices, exception faite de M. Reza ESPANDIARY, Consul général d'Iran à Genève, lequel avait été aspergé de vernis noir à la face et sur ses vêtements. Toutes ces personnes ont désiré reprendre immédiatement leurs occupations habituelles. Parmi celles-ci, nous pouvons citer MM.

EFTEKHARI LANGUEROUDI Mohammad Hassan, 3.5.1937, Iran,  
Vice-consul,

LAVASSANI Ali, 21.3.1932, Iran, Vice-consul,

ROUSTA KHORASSANI Anouchirvan, 21.4.1946, Iran, Vice-consul,

MALEK MAHDAVI Ahmed, 1.10.1929, Iran, 1er secrétaire de la  
Mission d'Iran auprès de l'ONU à Genève.

En pénétrant dans les locaux en question, les inspecteurs ont pu constater que des inscriptions "au spray" de couleur rouge ou noire, avaient été faites sur différents murs, que plusieurs cadres avec des photos de la famille impériale en particulier avaient été brisés, que des meubles avaient été ouverts et que certains autres avaient été fouillés. (cf. annexe 3, 23 photographies).

*diene bohnen chupfalk  
den AN. 296 StGB (vgl.  
Photos)*



Ces 13 jeunes gens ont été conduits en nos bureaux où leur interrogatoire a été aussitôt entrepris. Leurs déclarations, signées ou non-signées, ne permettent pas d'établir les quelques points qui permettraient de déterminer :

- a) que cette action avait été préparée à l'avance,
- b) que l'un ou l'autre en ait été le dirigeant et,
- c) qu'elle n'avait qu'un caractère pacifique et démonstratif

Mis à part les nommés NADIMI FARROKH A., SADR S. et VAFAI KISH Turadj, tous les autres ont néanmoins admis que leur présence au Consulat d'Iran à Genève était motivée par les exécutions récentes en Iran et les activités de la SAVAK en Europe dont la centrale serait à leurs yeux située à Genève. Ils voulaient, par une action de courte durée, mais pacifique, attirer l'attention sur ces faits-là. Ils contestent tous avoir commis des déprédations ou tout autre acte délictueux.

Dans le courant de l'après-midi, M. ESFANDIARY Reza, Consul général d'Iran à Genève, a adressé une nouvelle plainte à M. le Chef de la Police. Il explique qu'en plus des dégâts matériels déjà mentionnés, une quinzaine de passeports en voie de renouvellement ont disparu. En réalité, il s'agit d'une douzaine de ces documents dont 3 ont été rapportés au poste de police du Borg-de-Four, le 1er juin 1976 vers 11.15 h. déjà, par M. Roland ROCHI, 15.6.1938, BE, domicilié 31, chemin des Pontets. Il les avait trouvés dans la cour de l'immeuble du Consulat. Ces documents seront transmis directement au Greffe de l'Instruction. Dans cette même plainte, il est fait mention de la disparition d'un chèque d'un montant de 10.000.- frs, tiré sur l'UBS - Genève, par le docteur HECHMATI, de Fribourg, bénéficiaire :

M. Ali LAVASSANI. Ce chèque a été dérobé en même temps qu'une somme de francs suisses 800.- dans le tiroir de la table de travail du dernier nommé.

En outre, un montant d'environ 800.- francs suisses manque à M. MORTAZI TEHRANI Mohamed, attaché auprès de la Délégation



permanente d'Iran auprès de l'ONU à Genève. Ce dernier ~~se trouvait au Consulat~~ et avait déposé son portefeuille sur un meuble.

Il est rappelé un fait déjà signalé aux enquêteurs sur place le matin de ces événements, à savoir que les occupants ont jeté documents et passeports par la fenêtre d'un bureau donnant sur la cour. Il est précisé que des personnes les ont récupérés, (cf. annexe 4), (cf. annexe 5).

Les deux "spray" utilisés par ces jeunes gens et laissés sur place seront transmis au Greffe de l'Instruction, ainsi que le calicot déjà cité.

Les nommés GHASSEM ZADEH Abbas, HASSAN Kazemi et SHABAZ Behrouz sont porteurs de billets de chemins de fer délivrés le 31 mai 1976 par un office "Transalpino" et valables pour le retour Lausanne-Milan. Les timbres humides et l'écriture indiquent qu'ils ont été délivrés en même temps.

Aucun de ces jeunes gens n'est détenteur d'un montant important en francs suisses, et le chèque disparu n'a pas été retrouvé en leur possession.

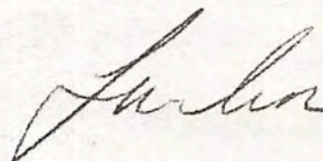
Dans la soirée du 1er juin 1976, un télégramme libellé comme suit est parvenu au Chef de la Police genevoise :

"Unione studenti iraniani membro C.I.S.N.U residenti Bologna condannano arresto nostri compagni e chiedono loro rilascio immediato"

(cf. annexe 6).

Le Ministère Public Fédéral à Berne a été informé des faits. Avant les événements relatés dans ce rapport, tous ces étrangers étaient inconnus de nos différents services de police.

6 annexes mentionnées.





ESFANDIARY Reza, né le 26 novembre 1923, ressortissant iranien, marié, Consul général d'Iran à Genève, domicilié au Consulat général de l'Iran, avenue de Champel 24 - 1211 Genève 25.

NADJAFI Massoud, né le 27.4.1947, ressortissant iranien, marié, Vice-consul d'Iran à Genève, domicilié au Consulat général de l'Iran, avenue de Champel 24 - 1211 Genève 25.

EFT EKHARI LANGUEROUDI Mohammad Hassan, né le 3.5.1937, ressortissant iranien, marié, Vice-Consul d'Iran à Genève, domicilié au Consulat général de l'Iran, avenue de Champel 24 - 1211 Genève 25.

LAVASSANI Ali, né le 21.3.1932, ressortissant iranien, célibataire, Vice-consul d'Iran à Genève, domicilié au Consulat général d'Iran à Genève, avenue de Champel 24 - 1211 Genève 25.

ROUSTA KHORASSANI Anouchirvan, né le 21.4.1946, ressortissant iranien, marié, Vice-consul d'Iran à Genève, domicilié au Consulat général de l'Iran, avenue de Champel 24 - 1211 Genève 25.

MAL EK MAHDAVI Ahmed, né le 1.10.1929, ressortissant iranien, marié, ler secrétaire de la Délégation permanente d'Iran auprès de l'ONU à Genève, domicilié au Consulat général de l'Iran, avenue de Champel 24 - 1211 Genève 25.

CHARLES Claudine, née le 5.4.1945, VD, secrétaire, domiciliée 32, avenue du Lignon - 1219 Genève.

ROCHI Roland, né le 15 juin 1938, BE, employé à la Voirie, domicilié 31, chemin des Pontets - Grand-Lancy/Ge 1212.

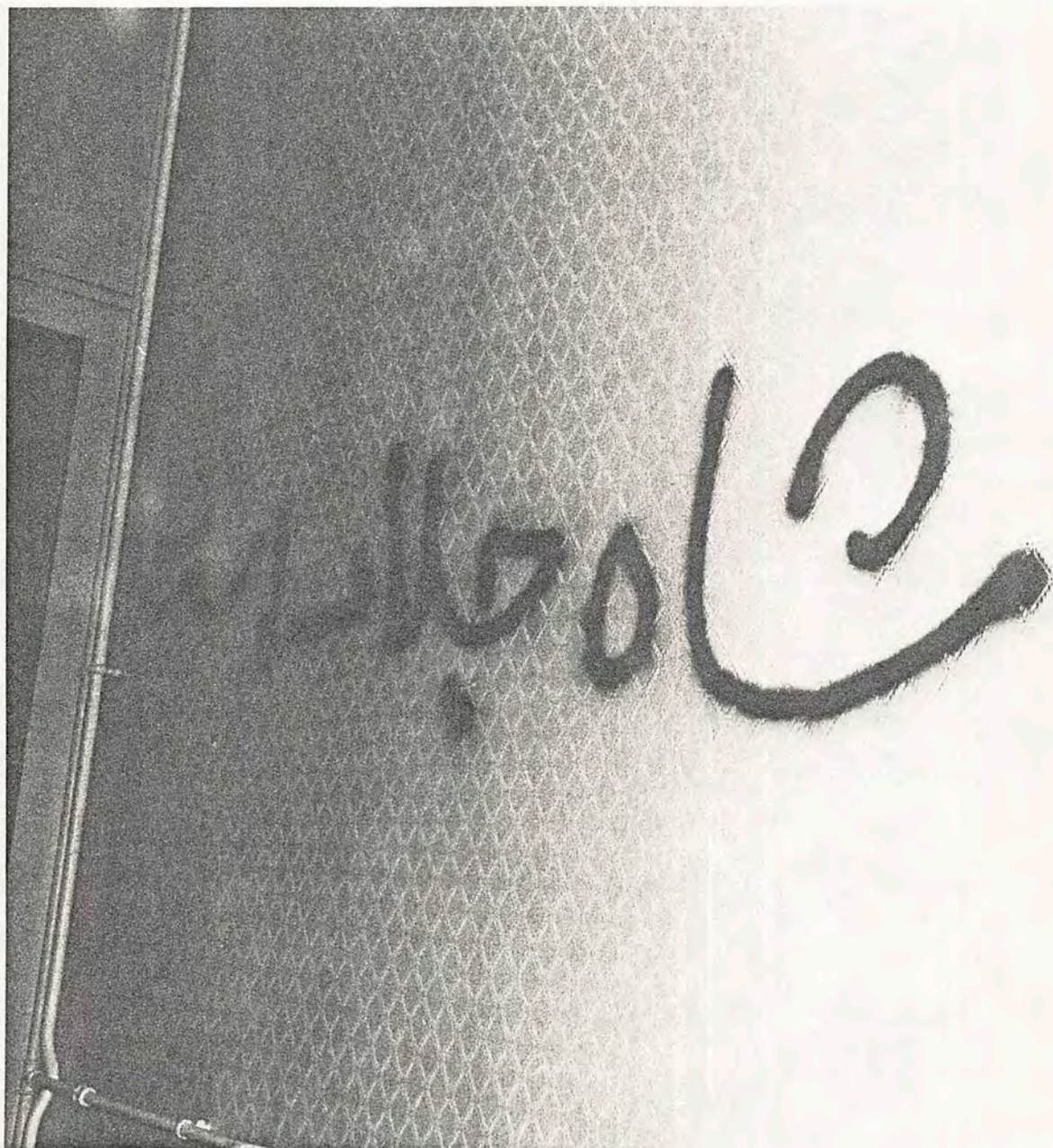


M O R T A Z I TEHRANI Mohamed, né le 22 mars 1939,  
ressortissant iranien, marié, attaché auprès de  
la Délégation permanente de l'Iran près de l'ONU à  
Genève, domicilié au Consulat général de l'Iran,  
avenue de Champel 24 - 1211 Genève 25.

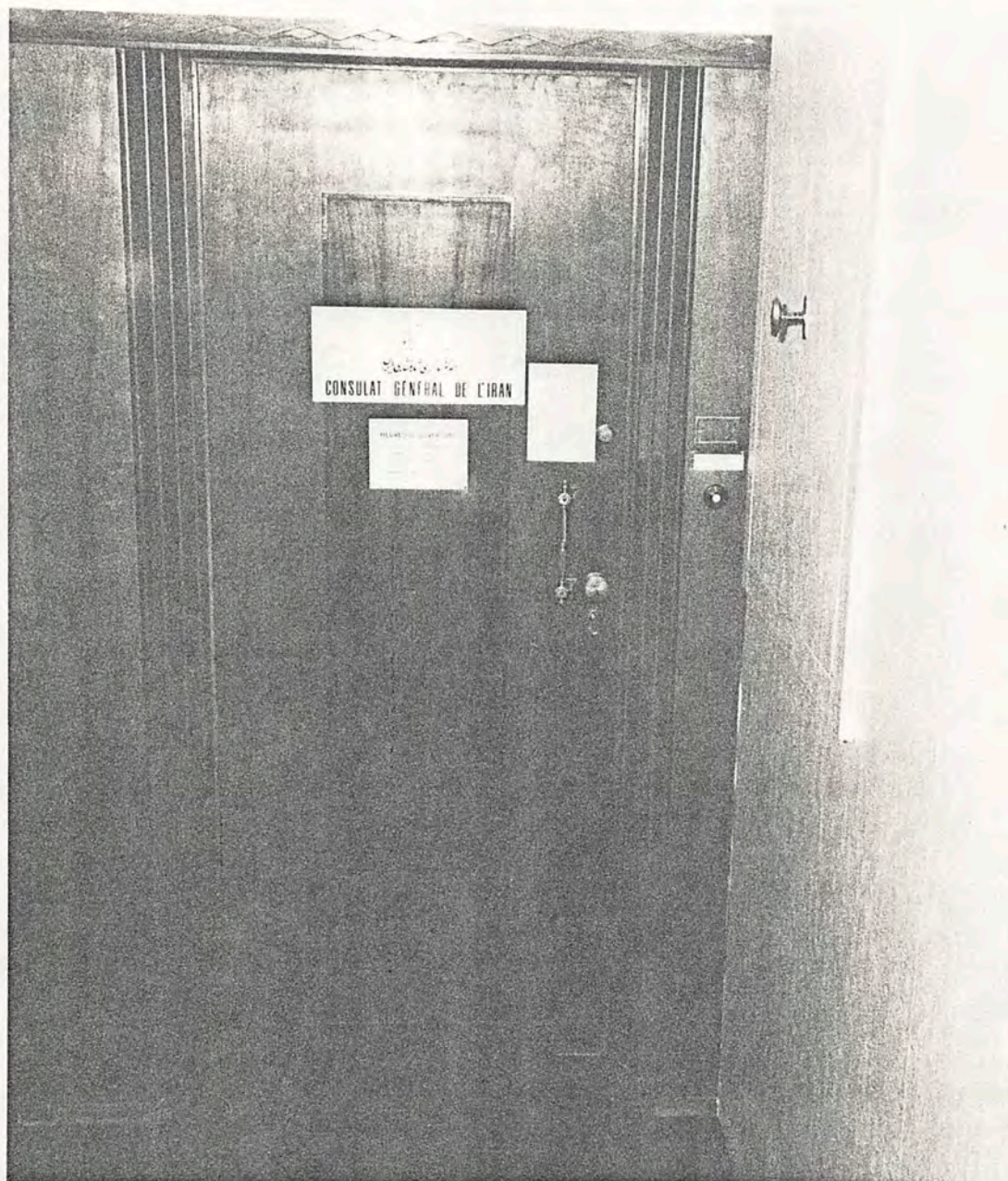
















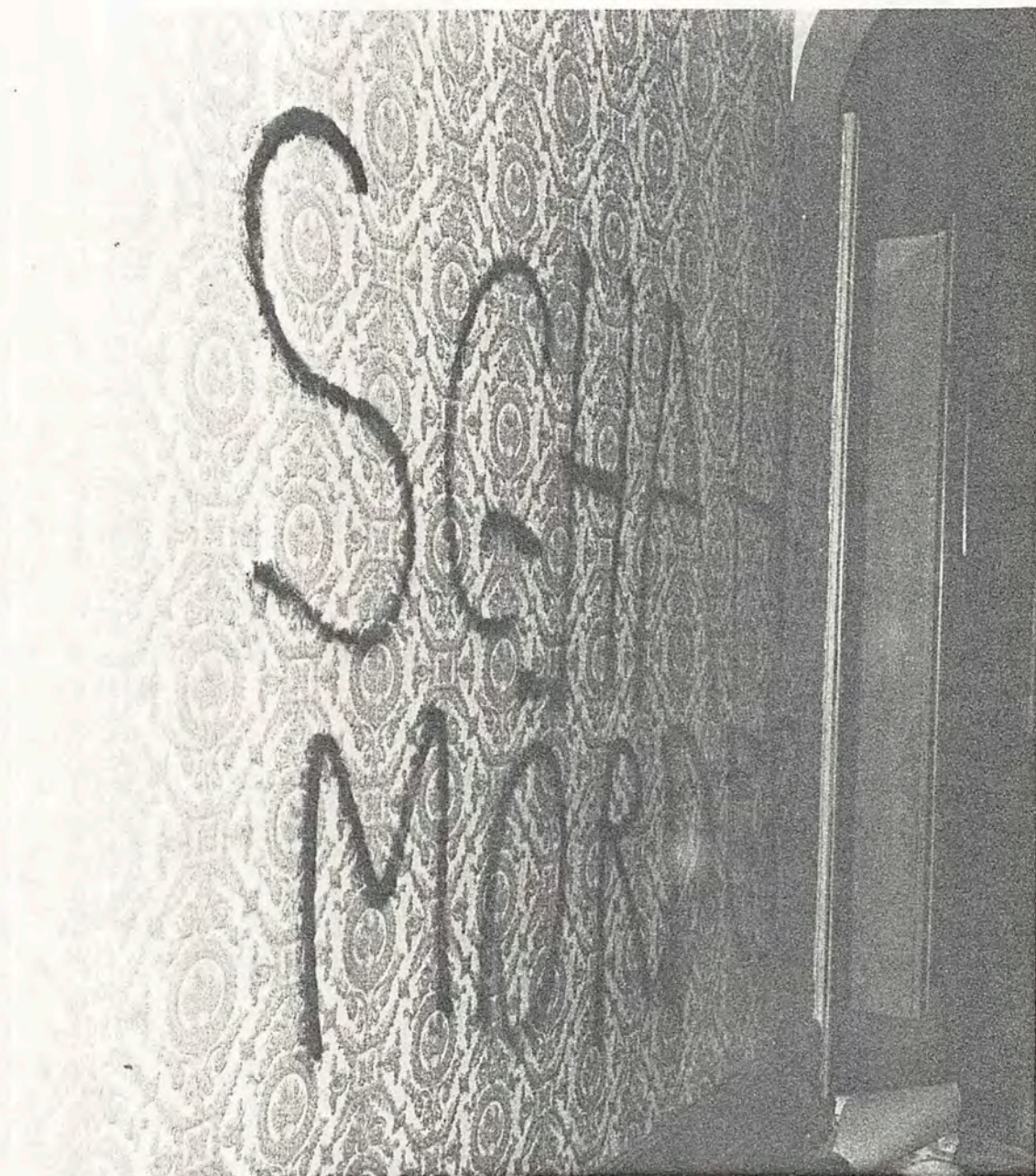
LO  
SCIA  
BOIA

ORDER

مجلس  
برلمان  
جلال



5



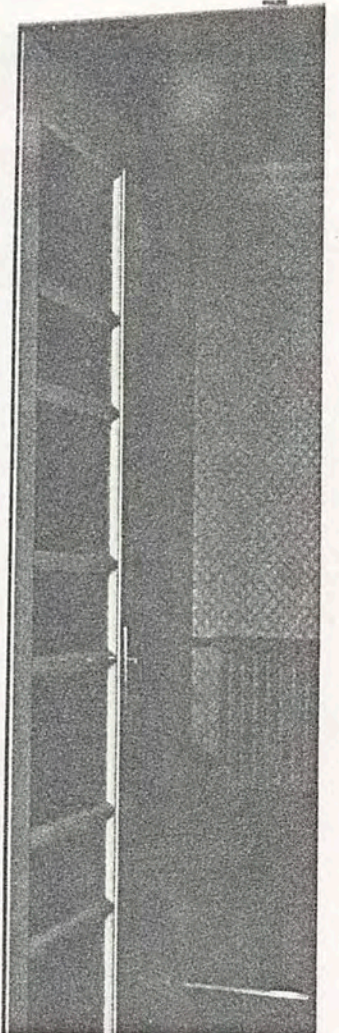
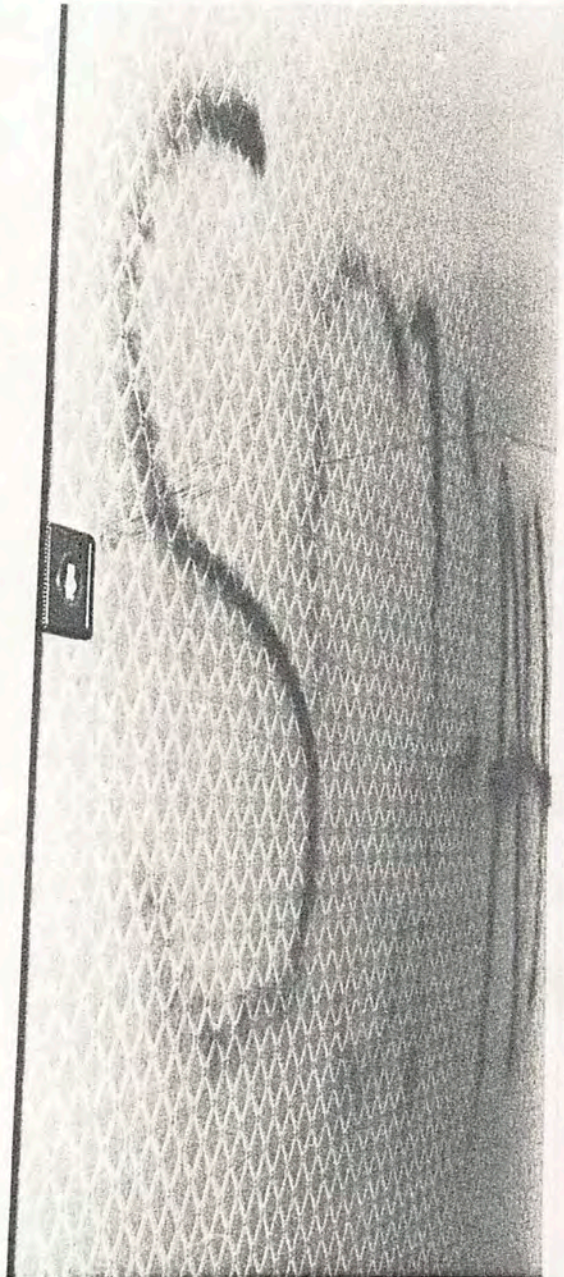
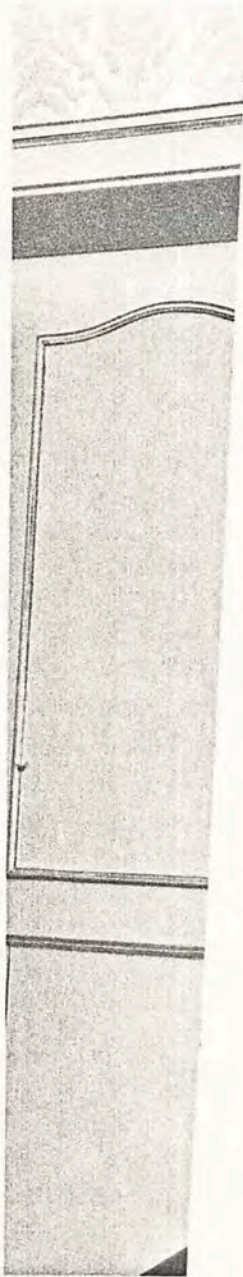






















Schah  
MÖRDER





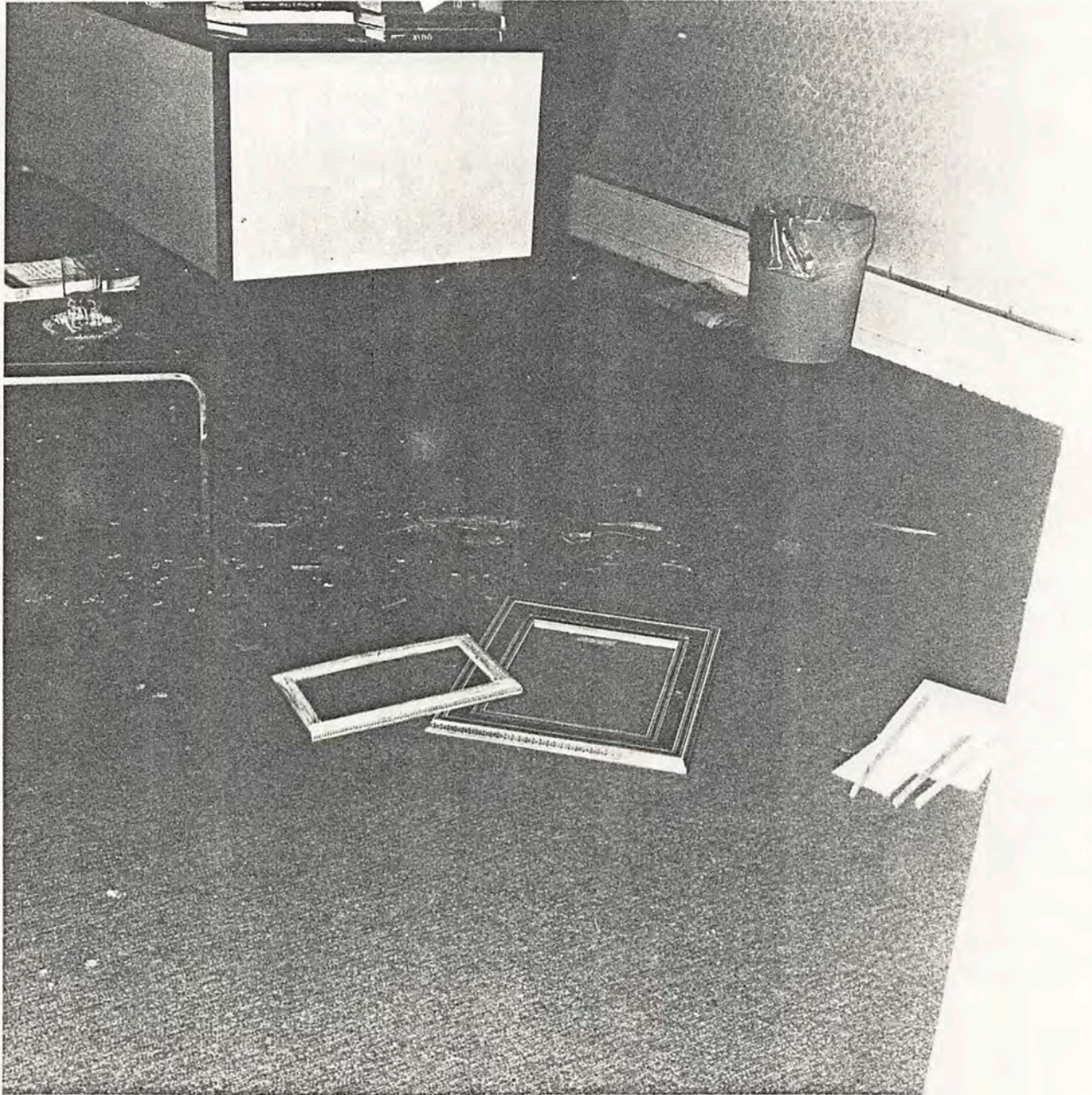




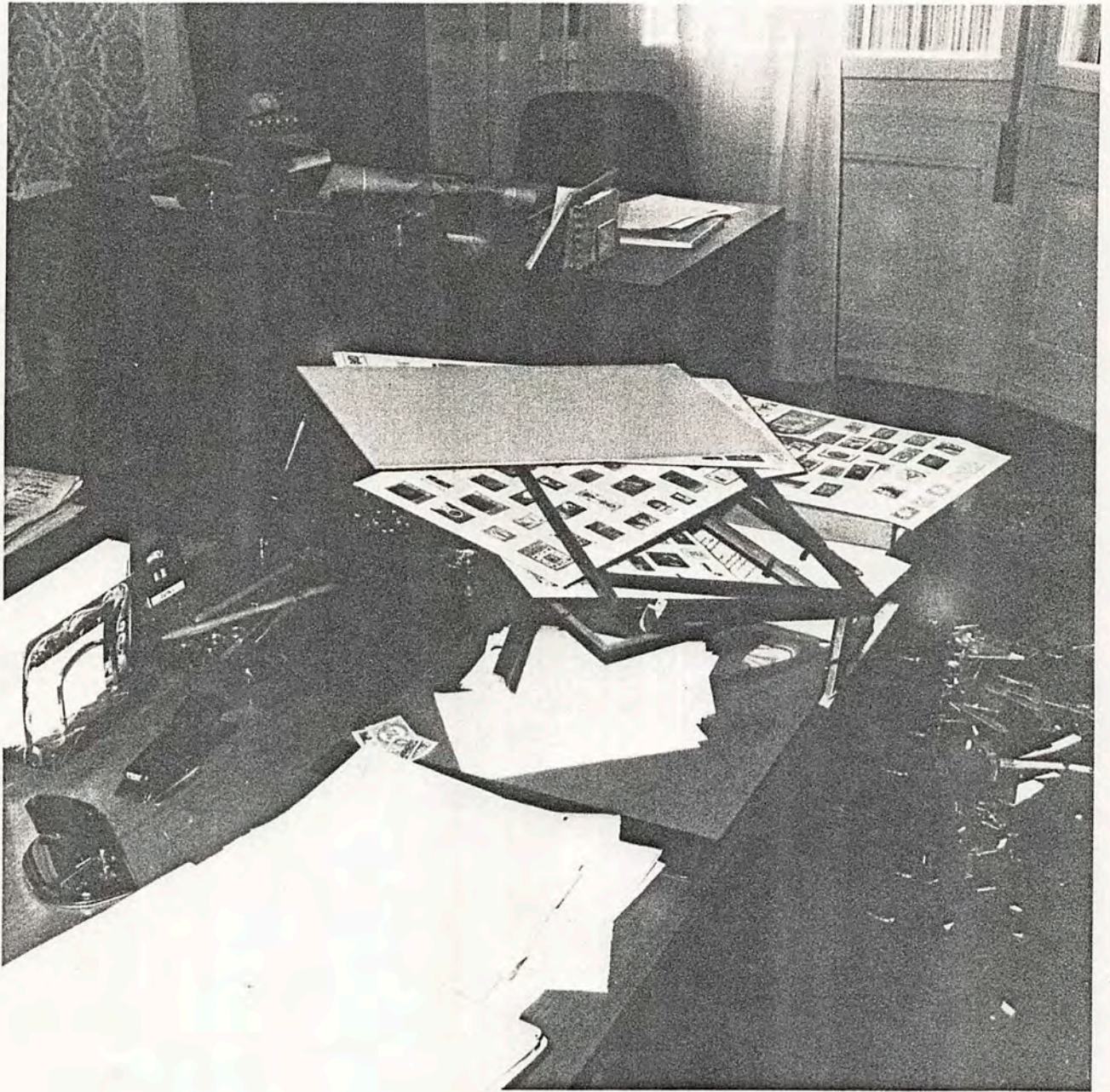
سیدان شریع شاه













CHAH.  
ASSASSIN





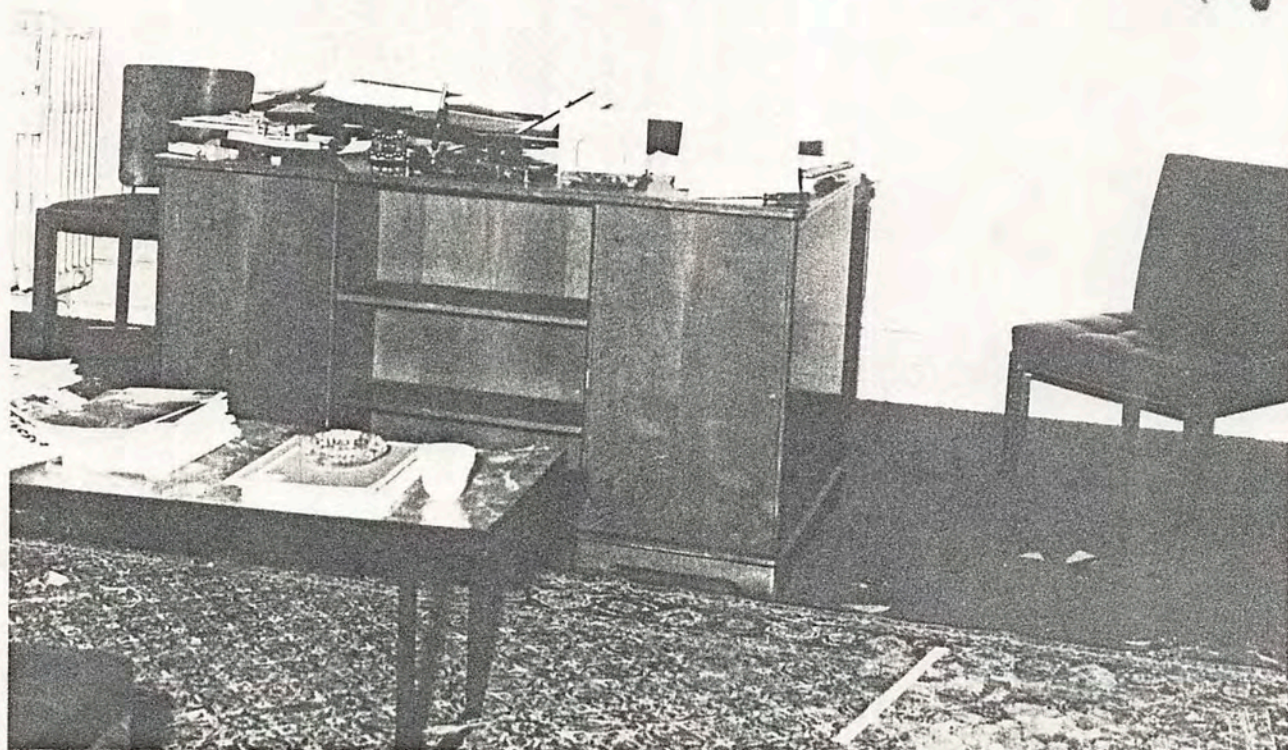




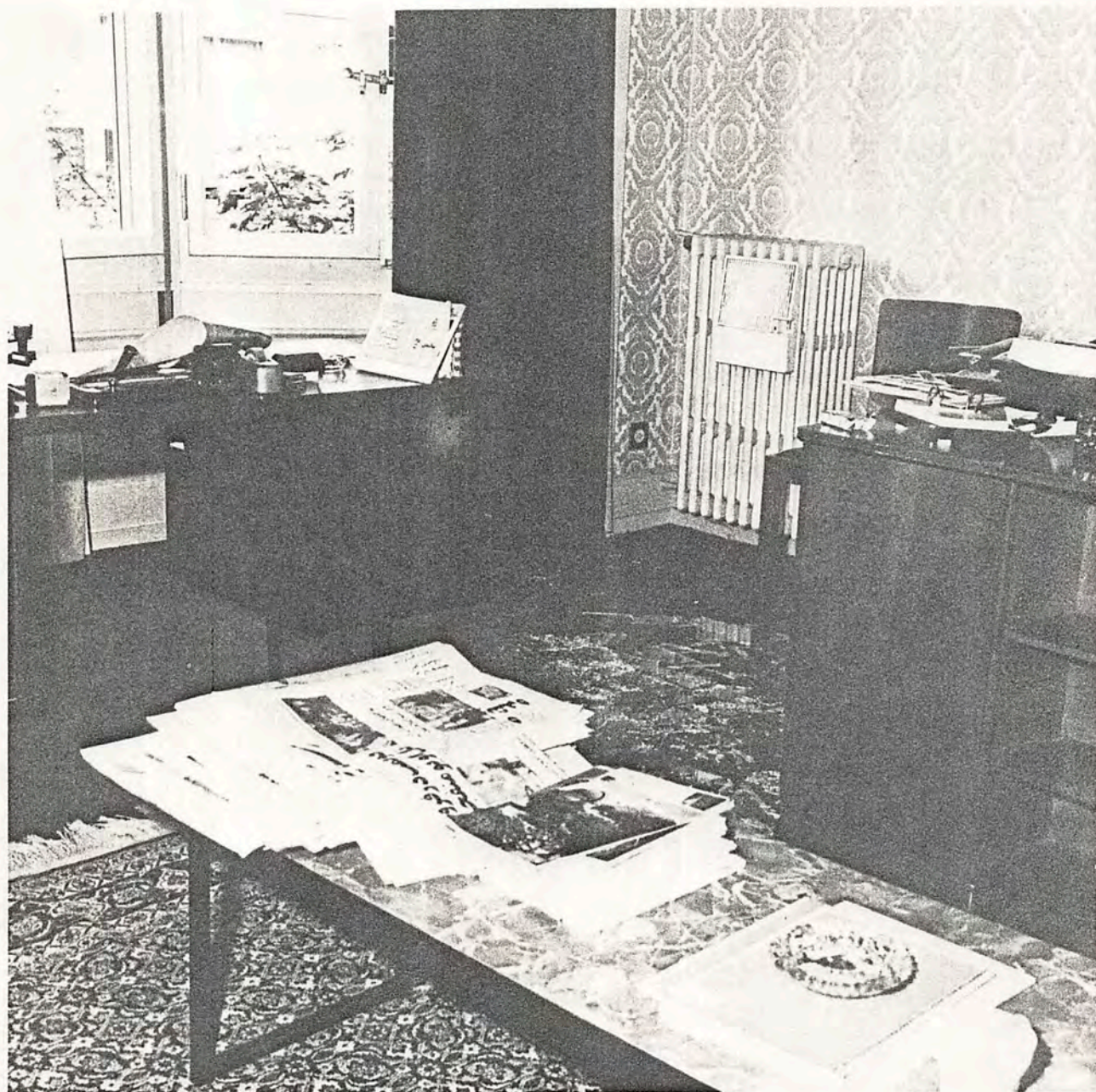




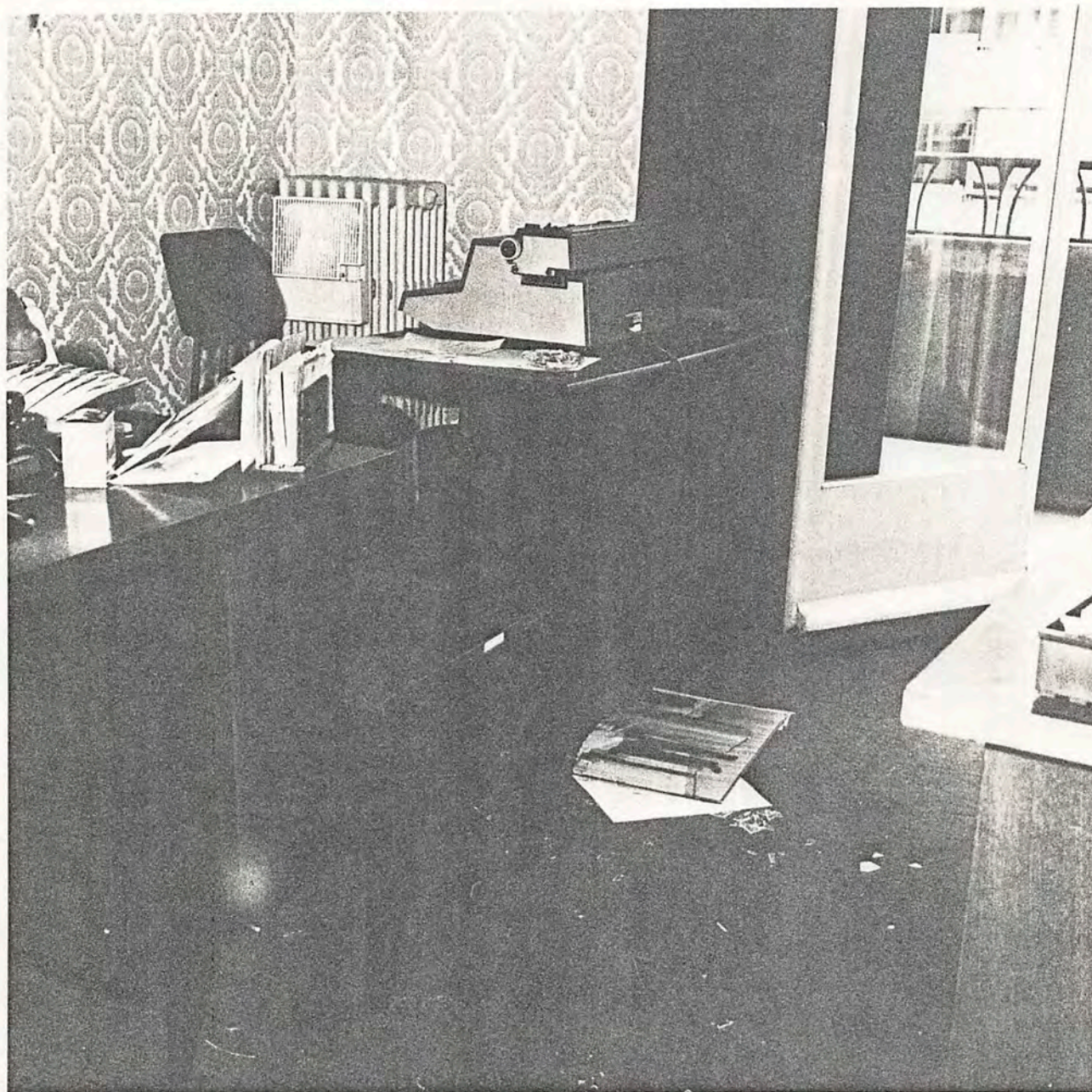
CHAH  
ASSASSIN







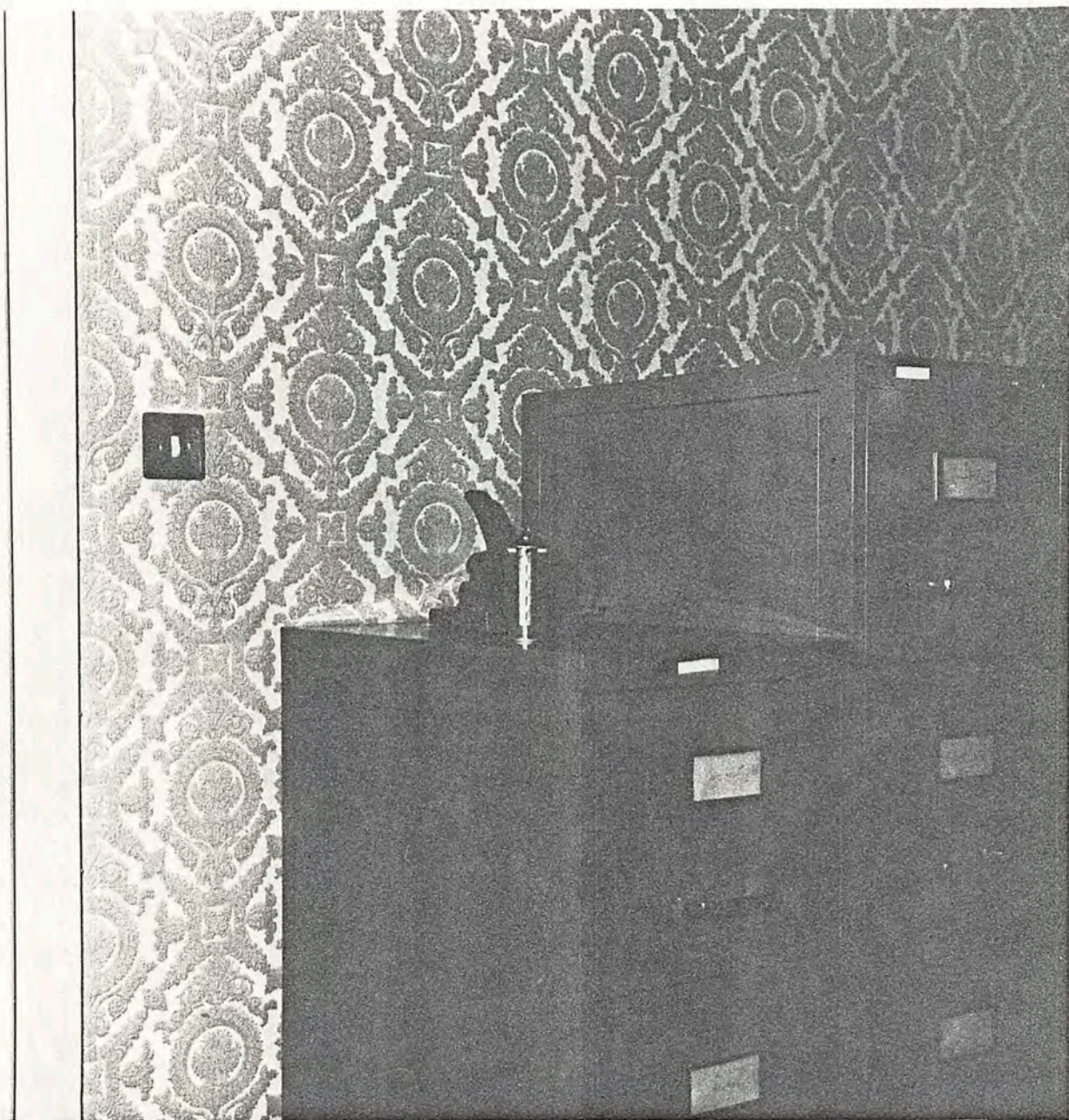
















SCHWEIZERISCHE BUNDESANWALTSCHAFT  
 MINISTERE PUBLIC DE LA CONFEDERATION  
 MINISTERO PUBBLICO DELLA CONFEDERAZIONE

3003 BERN, e, le 3 juin 1976

dodis.ch/48767

*KH 18/RS*

*g  
a  
Dorner*

Ø 031/61 11 11 - TELEGR.: PARQUETFEDERAL

CONFIDENTIEL

U/REF.: (265:000)630/8/Bb/me.4

Département politique fédéral  
 Direction politique  
 à l'att. de M. Kaufmann

I/REF.:

3003 B e r n e

Objet: occupation par des étudiants iraniens du Consulat général  
 d'Iran à Genève le 1.6.1976

Monsieur,

Nous référant à nos entretiens téléphoniques dans cette affaire, nous avons l'avantage de vous faire parvenir en annexe les xérocopies du rapport établi le 2 courant par la police genevoise, de la documentation photographique, des 2 plaintes déposées par le Consulat, du téléscripateur transmis à Téhéran par les occupants et d'un télégramme envoyé au Chef de la Police genevoise par l'Union des étudiants iraniens de Bologne. Cette documentation doit être considérée comme confidentielle.

Les treize occupants identifiés ont été inculpés pour infractions aux art. 123, 137, 145, 182 et 186 CPS. Tous ces délits ressortissant à la juridiction cantonale, la cause a été confiée par le parquet genevois à M. Dinichert, Juge d'instruction. A notre connaissance, les autorités diplomatiques ou consulaires iraniennes n'ont pas déposé plainte jusqu'à présent pour infraction éventuelle à l'art. 296 CPS.

Malgré la demande présentée par le Consulat, la police n'a pas révélé les noms des occupants.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

LE PROCUREUR GENERAL  
 DE LA CONFEDERATION:

e.r.

*[Signature]*

Annexes: mentionnées.

*Fabiani  
 vous demandez  
 ces noms  
 à vous avis  
 ce ne faut  
 droit pas  
 les communiqués  
 même ans  
 alle  
 as*